



Service des Pensions  
10 Bd Gaston Doumergue 44964 NANTES Cedex 9

**les Secrétaires de section CGT et Cfdt du Service des Pensions**

Nantes, le 8 juillet 2009

à

Monsieur PARINI  
Directeur général  
Direction Générale des Finances Publiques  
Pièce 8311 D – Télédocus 341  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Directeur général,

La réforme de la gestion des pensions du régime de retraite des fonctionnaires de l'État, engagée depuis plusieurs années, doit en particulier se traduire par la création au sein de la DGFIP, d'un service à compétence nationale dit "service des retraites de l'État" agrégeant à terme l'actuel service des Pensions et les Centres régionaux des Pensions "recentrés et reconfigurés" comme l'a indiqué le Ministre au Sénat.

Bien que les projets de texte aient été soumis aux comités paritaires techniques compétents, dans un contexte plus que difficile de dialogue social, il y a plusieurs mois, aucun de ces actes n'a fait l'objet ce jour d'une publication.

La constitution du comité stratégique de suivi de la réforme semble également connaître des difficultés.

Plus récemment, nos organisations syndicales et les personnels qu'elles représentent ont été fortement interpellés par les termes de votre intervention lors de la journée annuelle des CRP. L'économie générale de la réforme -quelles qu'aient pu être nos positionnements respectifs quant à son fondement et sa déclinaison – ne semble plus analogue à celle qui a fait l'objet des échanges antérieurs auxquels nous avons pu participer, qu'il s'agisse de nos propres lieux de débat internes au SP ou du groupe de travail ministériel qui s'est tenu sous l'égide du secrétariat général des ministères financiers.

En particulier, le schéma initial des missions du futur SRE et des "centres de gestion" configurant le cœur de métier de l'actuel SP (liquidation, relation avec l'utilisateur et gestion de l'après concession), n'est pas pérennisé par cette lecture nouvelle de la réforme, qui marquerait une inflexion majeure de celle-ci.

Après l'avoir solennellement annoncé lors du CTPS du Service des Pensions qui s'est tenu le 3 juillet 2009, nous vous demandons donc, en cohérence et en conséquence, de pouvoir vous rencontrer afin d'avoir un échange sur l'ensemble des questionnements soulevés par la présente correspondance.

Bien évidemment, cette demande est formulée en adéquation avec nos fédérations syndicales ministérielles qui en partagent la teneur et l'esprit.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées,

*Les secrétaires de section,*

M COMPOINT

P JETHRIT

***Les représentants locaux SPSCM -SPAC-UNSA et SUD s'associent à la présente démarche.  
Les termes de cette correspondance seront portés à la connaissance des agents du Service des Pensions.***

Copies :

CGT et CFDT Administration centrale  
Fédérations Finances CGT et CFDT  
M. CASANOVA, Chef du Service des Pensions